

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHAOURÇOIS ET DU VAL D'ARMANCE

L'ÉCHO DE CHEZ NOUS !



Communauté de Communes
du Val d'Armançe



Communauté
de Communes
du Chaourçois
en Pays d'Armançe

SOMMAIRE

Sommaire	Page 2
Édito	Page 2
La Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d' Armance	Page 3
Finances	Page 5
Économie	Page 8
Services à la personne	Page 9
Santé	Page 10
Tourisme	Page 11
Environnement	Page 12
Histoire d'eau	Page 14

ÉDITO

Chers amis résidents de la nouvelle communauté du Chaourçois et du Val d'Armance, la fusion des deux anciennes communautés de communes a déjà 9 mois, des réalisations et des projets.

L'ensemble des élus communautaires est à pied d'œuvre pour définir et déployer notre nouvelle dynamique collective.

Afin que vous soyez informés de ce qui est réalisé, ce qui se prépare et avec quels moyens, nous vous ferons parvenir ce bulletin local régulièrement.

Aussi a-t-il été demandé à chaque Président de Commissions de vous rendre compte de son activité à ce jour, en commençant bien sûr par les travaux relatifs aux finances.

Vous trouverez également un dossier qui sera traité en plusieurs parties : la gestion de nos cours d'eau et ses conséquences pour nos communes.

Les courriers des lecteurs sont les bienvenus ...quelle que soit leur teneur !
Bonne lecture,



Jean-Michel HUPFER
Président de la CCCVA

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHAOURÇOIS ET DU VAL D'ARMANCE, UNE NOUVELLE COLLECTIVITÉ À VOTRE SERVICE !

Dans le cadre du processus continu de décentralisation, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 marque une nouvelle étape. Avec pour premier objectif de simplifier l'organisation des collectivités territoriales et leurs différentes compétences, elle a conduit à une rationalisation de la carte des intercommunalités et renforcé leurs prérogatives.

Afin de répondre à ces nouvelles exigences et au regard de leurs nombreux points communs, la Communauté de Communes du Chaourçois et celle du Val d'Armanche ont fusionné au 1er janvier 2017. Notre nouvelle communauté de communes regroupe aujourd'hui 42 communes pour 10 688 habitants.

La loi prévoit que nous exerçons un certain nombre de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Ces éléments sont amenés à évoluer à la faveur de la construction et de l'avancement de notre projet communautaire. A l'heure actuelle, la CCCVA a repris les compétences exercées précédemment :

COMPETENCES OBLIGATOIRES

- 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;
- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la d'offices de tourisme ;
- 3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage ;
- 4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

COMPETENCES OPTIONNELLES

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;
- 2° Politique du logement et du cadre de vie ;
- 3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
- 5° Action sociale d'intérêt communautaire ;

COMPETENCES FACULTATIVES

- 1° Bâtiments publics d'intérêt communautaire

Afin de mener à bien l'exercice de l'ensemble de ces compétences et de réfléchir à l'opportunité de leur extension dans le cadre du projet communautaire, le conseil composé de 60 élus titulaires et 36 suppléants a choisi l'organisation suivante :

- Président : **Jean-Michel HUPFER**, maire de LAGESSE

- Bureau :

- o **Michelle LHUILLIER**, maire de CHESSY-LES-PRES, 1ère vice-présidente
- o **Roger BATAILLE**, maire d'ERVY-LE CHATEL, 2ème vice-président
- o **Jean POUILLLOT**, maire de CHAOURCE, 3ème vice-président
- o **Thierry LORNE**, maire d'AUXON, 4ème vice-président
- o **Eric PETIT**, adjoint de MAISONS-LES-CHAOURCE, 5ème vice-président
- o **Bernard GUIGNER**, adjoint de CHAOURCE
- o **Jean-Pierre RAVISE**, maire des CROUTES
- o **Jean-Baptiste LAUREY**, maire de PRASLIN
- o **Francis DRUMINY**, adjoint d'AUXON
- o **Christian LANGARD**, maire de BERNON
- o **Françoise GAUTHIER**, adjointe d'ERVY-LE-CHATEL
- o **Bruno VIAL**, maire des GRANGES
- o **Chantal MARQUAIS**, maire de COURSAN-EN-OTHE
- o **Dominique FOUTRIER**, maire de COUSSEGNEY
- o **Daniel HOUARD**, maire de SAINT-PHAL
- o **Dominique LHOMME**, maire d'ETOURVY
- o **Gilles DE COCKEBORNE**, maire de VILLENEUVE-AU-CHEMIN

- Commissions :

- o Bâtiments, Equipements et Matériels
- o Communication
- o Economie et Aménagement du Territoire
- o Environnement
- o Finances
- o Ressources Humaines
- o Services à la Personne
- o Tourisme et culture

Les pages suivantes présentent l'activité actuelle de la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.



Ne pouvaient être présent
le jour de la photo :
Mme Michelle LHUILLIER,
Mme Dominique
FOUTRIER,
M. Francis DRUMINY.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Françoise GAUTHIER (Ervy-le-Chatel), Christian LANGARD (Bernon),

Matthieu BANCERON (Pargues) Roger BATAILLE (Ervy-le-Chatel), Maryse DOSIERES (Auxon), Dominique FOUTRIER (Coussegrey), Pierre JACQUIS (Eaux-Puiseaux), Jean-Louis LAFFRAT (Cussangy), Jean-Baptiste LAUREY (Praslin), Michelle LHUILLIER (Chessy-Les Prés), Thierry LORNE (Auxon), Joël MOUTON (Auxon), Eric PETIT (Maisons-Les Chaource), Jean POUILLOT (Chaource), Patrice NOSLEY (Balnot-la-Grange), Jean-Pierre RAVISE (Les Croûtes), Bruno VIAL (Les Granges).

LE BUDGET COMMUNAUTAIRE

L'établissement du budget prévisionnel est un temps fort de la vie communautaire car il incarne le projet politique. Premier budget de notre très récente communauté de communes, il s'agissait surtout d'additionner les dynamiques de projets existantes pour assurer la continuité de l'activité.

Le budget comprend deux sections :

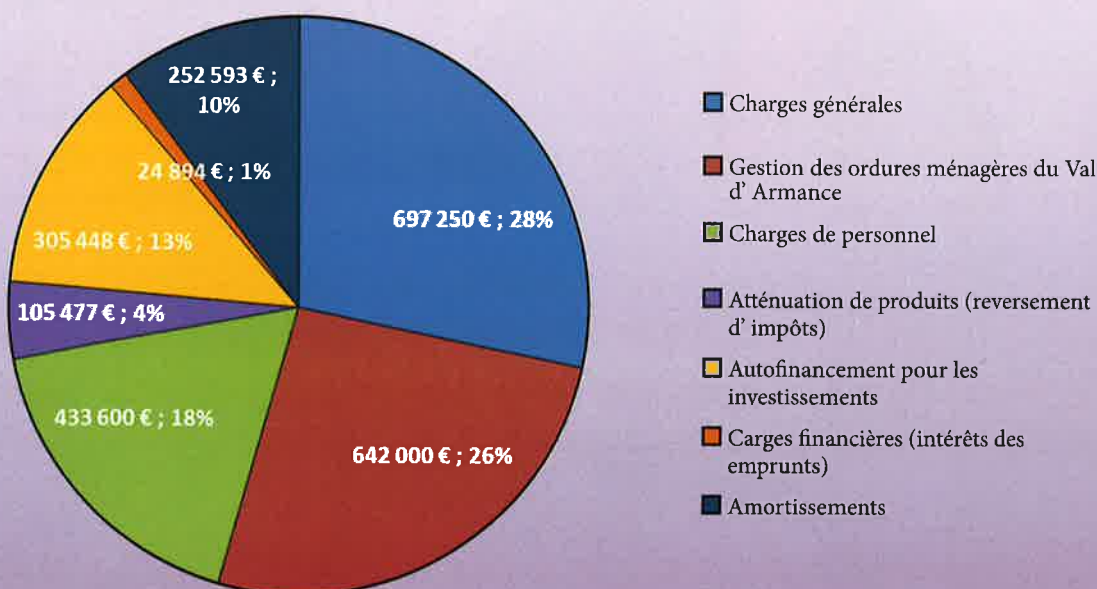
- La section de fonctionnement rassemble les recettes et dépenses prévisionnelles pour mener à bien la vie quotidienne de la communauté et assurer le bon fonctionnement des services. Ils s'agit de dépenses et recettes courantes. La différence entre les recettes et dépenses s'appelle excédent et permet d'alimenter la capacité de financement des investissements.
- La section d'investissement affiche les dépenses et recettes qui modifient le patrimoine : la construction d'un bâtiment, l'achat de matériels importants, la vente d'un terrain, etc.

Certaines opérations font l'objet d'un budget dit « annexe », tel est le cas de la gestion des ordures ménagères sur le périmètre de l'ancienne communauté de communes du Chaourçois.

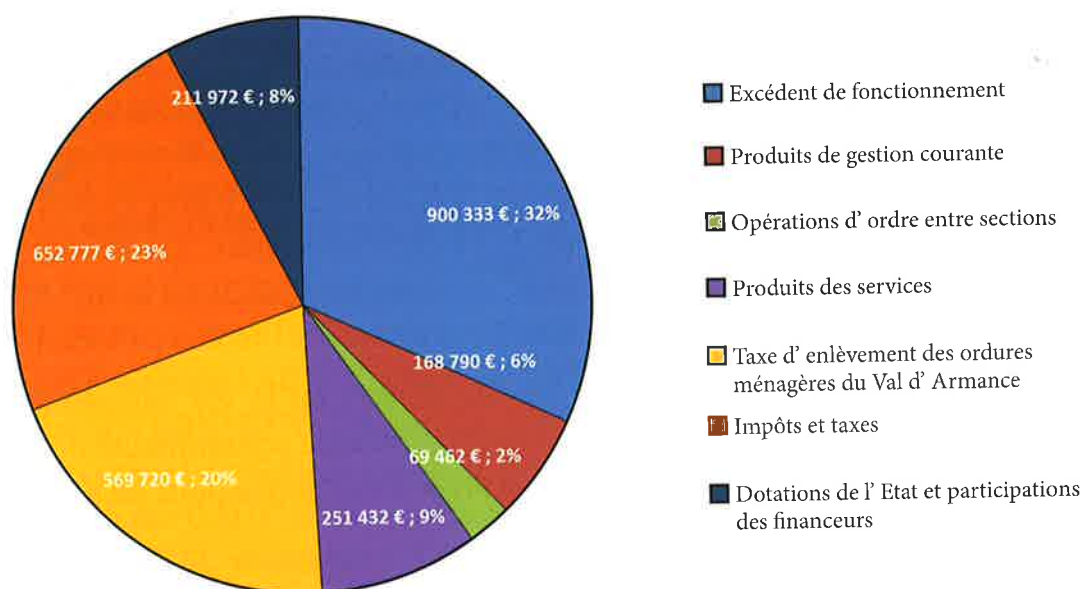
De ce fait, les mouvements financiers y afférent n'apparaissent pas dans le détail des chiffres.

Les éléments suivants correspondent à des prévisions budgétaires. Le compte administratif qui présente les dépenses et recettes réelles de l'année sera présenté au 31 décembre 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses - 2 461 262 €

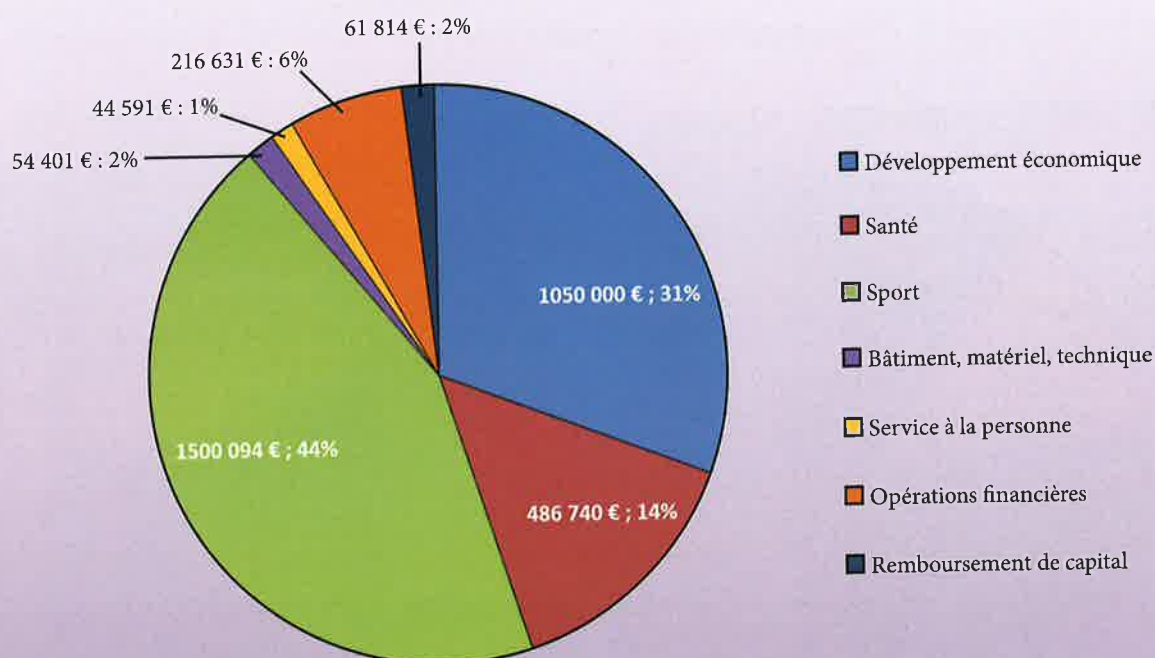


SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes - 2 824 486 €

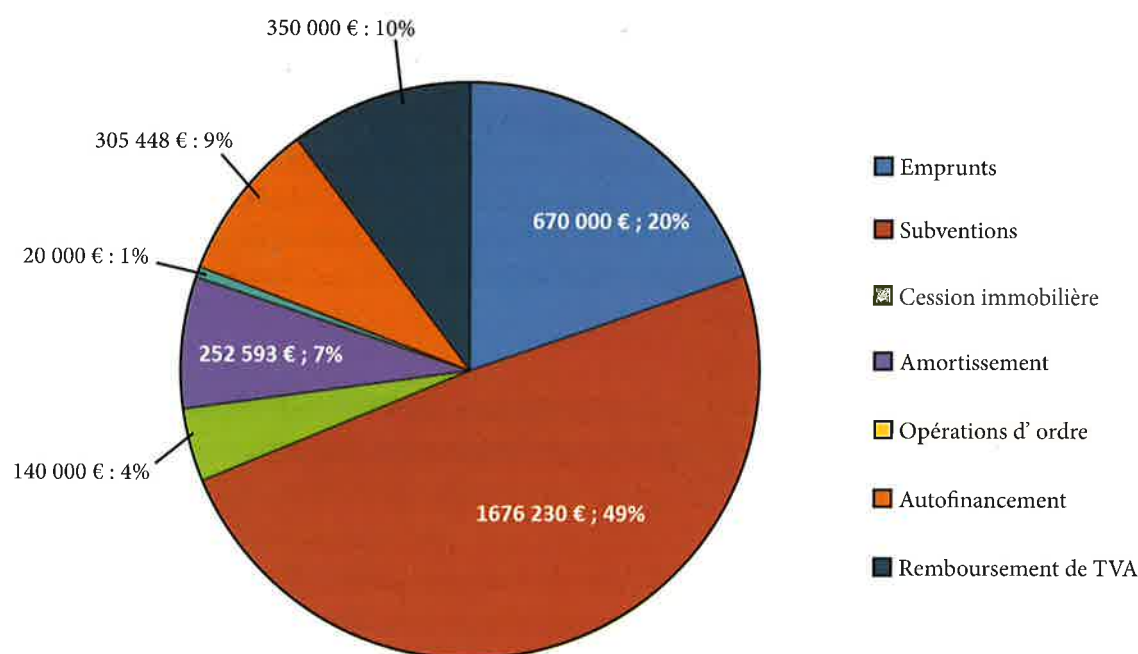


Nota Bene : Le montant des recettes est supérieur de 363 224 € par rapport au montant des dépenses. Cette somme représente un suréquilibre non affecté, disponible pour financer des investissements nouveaux.

SECTION D' INVESTISSEMENT - Dépenses - 3 414 271 €



SECTION D' INVESTISSEMENT - Recettes - 3 414 271 €



LES PROJETS BUDGETÉS EN 2017

Développement économique

- Acquisition d'un bâtiment à Bernon et aménagement pour accueillir une entreprise

Santé

- Achat du terrain et construction d'une maison de Santé Rurale à Auxon
- Aménagement de locaux partagés bâtiment 5 bd des Grands Fossés à Ervy-le-Châtel

Sport

- Extension du Cossec de Chaource
- Isolation du Cossec d'Ervy-le-Châtel et installation d'une chaufferie biomasse
- Extension du mur d'escalade à Ervy-le-Châtel

Bâtiments - Matériels - Technique

- Achat d'un tracteur et d'une faucheuse débroussailleuse
- Achat de véhicules électriques

Service à la personne

- Transport à la demande sur le nouveau territoire communautaire
- Extension du service de portage de repas à domicile sur le nouveau territoire communautaire

Environnement

- Renouvellement des marchés de collecte et transport des ordures ménagères et du tri
- Renouvellement du marché de gestion et exploitation de la déchèterie d'Ervy-le-Châtel, puis de la déchèterie de Lagesse
- Augmentation de l'amplitude d'ouverture de la déchèterie d'Ervy-le-Châtel
- Acquisition d'un local de stockage des déchets dangereux à Ervy-le-Châtel

Subventions

- Soutien financier aux associations sportives, culturelles et sociales

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Roger BATAILLE (Ervy-le-Chatel), **Jean POUILLOT** (Chaource),
Daniel HOUARD (Saint-Phal), **Dominique LAGARGUE** (Davrey), **Francis LAMBERT** (Eaux-Puiseaux),
Christian LANGARD (Bernon), **Dominique LHOMME** (Etourvy), **Michelle LHUILLIER** (Chessy-Les Prés),
Martine MARTINOT (Auxon), **Roland MASSARD** (Chamoy), **Francis MAILLOT** (Chessy-Les Prés), **Patrice NOSLEY** (Balnot-la-Grange), **Jérôme PERRIN** (Vanlay), **Jean-Pierre RAVISE** (Les Croûtes), **Jean-Claude THOMAS** (Lignières), **Jérôme VALLET** (Chamoy).

Depuis le 1er janvier 2017, la communauté de communes s'est vue affecter la compétence en matière de développement économique, auparavant dévolue au Département qui s'en trouve aujourd'hui dessaisi.

C'est ainsi qu'à l'aune de sa création, la CCCVA s'est d'une part adjoint l'accompagnement d'Aube Développement et d'autre part engagée immédiatement dans la poursuite d'un projet initié préalablement par le Département de l'Aube sur la commune de Bernon : l'accueil de l'entreprise « M-Elec », société spécialisée dans la sous-traitance en électronique, filerie et électrotechnique, à la recherche d'un nouveau site d'implantation.

La CCCVA s'est dans un premier temps portée acquéreur du site industriel propriété du Département. Des travaux seront engagés pour permettre la reconversion des locaux, ceci avec l'appui technique des services du Département à l'origine du projet et garantissant ainsi sa continuité. L'entreprise deviendra locataire de la CCCVA.



Ce projet est estimé à 1 043 488 € HT (acquisition et travaux). Il est soutenu par divers financeurs : l'Etat, la Région Grand Est, le Département de l'Aube et la Communauté de Communes. Pour assurer son financement, la CCCVA prévoit de recourir à un emprunt sur une durée maximale de 5 ans et calculé en fonction des recettes attendues de loyer.

L'objectif fixé par la CCCVA est une livraison des locaux pour le mois de juillet 2018.

Focus Aube Développement :

Service de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Troyes et de l'Aube, Aube Développement est l'agence de développement économique du département de l'Aube.

Guichet unique des acteurs publics du territoire, son rôle est d'accompagner tout chef d'entreprise dans son projet d'implantation dans l'Aube.

SERVICES À LA PERSONNE

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Daniel HOUARD (Saint-Phal), Dominique FOUTRIER (Coussegrey),
Serge BERNARD (Chesley), Yves BERTHELEMY (Coursan-en-Othe), Gilles DE COCKBORNE
(Villeneuve-au-Chemin), Anne DHALLUIN (Pargues), Jean-Louis HAFFRAY (Turgy), Marie-José
LARCHER (Chaource), Michelle LHUILLIER (Chessy-Les Prés), Chantal MARQUAIS (Coursan-en-Othe),
Martine MARTINOT (Auxon), Maïté MORDIN (Saint-Phal), Denis PELLETIER (Vosnon), Eric PETIT (Mai-
sons-Les-Chaource), Christiane REGNIER (Villiers-Le Bois), Maryse THOMAS (Vallières).

TRANSPORT À LA DEMANDE ET PORTAGE DE REPAS

La Commission étudie la possibilité d'étendre le service de transport à la demande, fonctionnant actuellement sur le périmètre de l'ancienne communauté du Val d'Armanche, à l'ensemble du nouveau périmètre communautaire. En parallèle, le portage de repas existant actuellement dans le Chaourçois pourrait également être étendu sur l'ensemble de la CCCVA.

Afin d'étudier cette opportunité, des questionnaires ont été adressés aux personnes potentiellement intéressées afin d'envisager l'extension de ces services et d'améliorer les dispositifs.

Les services de la CCCVA restent à votre disposition si vous souhaitez plus d'information (coordonnées en fin de brochure)

L'ACCUEIL « PETITE ENFANCE »

La CCCVA héberge et soutient deux structures d'accueil collectif des tout-petits sur notre territoire communautaire :

- La micro-crèche « Les Chaourçons », pionnière dans l'Aube à son ouverture en novembre 2010, accueille 10 enfants de la naissance à 6 ans mais prioritairement jusqu'à 3 ans.
- La Maison d'Assistantes Maternelles à Ervy-Le Châtel, créée en 2014, avec une capacité d'accueil de 12 enfants.

Toutes deux sont gérées par une association loi 1901 en partenariat avec la PMI, la CAF, la MSA et la CCCVA. Ces lieux sont centrés sur le bien-être et l'éveil selon son âge : ce sont des lieux d'apprentissage de la vie en collectivité avec le souci permanent de respecter son propre rythme.

L'environnement y est étudié et répond aux normes de sécurité et adapté en fonction de l'âge des enfants accueillis (espaces jeux, activités, bibliothèques ; dortoirs, espace repas ; espace extérieur de jeux)

L'accueil est assuré par des professionnels de la petite enfance diplômés et expérimentés.



Pour plus de renseignements :

« Les Chaourçons » : 31 hameau des Povots 10 210 CHAOURCE

Tel : 03 25 42 06 97

MAM d'Ervy-le-Châtel : Place du Tré 10130 ERVY LE CHATEL

COMPOSITION DE LA COMMISSION BÂTIMENTS, EQUIPEMENT ET MATÉRIELS

Thierry LORNE (Auxon), Bernard GUIGNER (Chaource),
*Michel ADOLPHE (La Loge-Pomblin), Roger BATAILLE (Ervy-Le-Chatel), Daniel CARRE (Les Granges),
 Didier COQUET (Villiers-Le-Bois), Sylvain COTTEY (Lignières), André DESCHAMPS (La Loge-Pomblin),
 Nicolas DESPRES (Chaserey), Francis DRUMINY (Auxon), Daniel HOUARD (Saint-Phal), Michel
 JACQUARD (Vanlay), Georges JACQUEMIER (Avreuil), Pierre JACQUIS (Eaux-Puiseaux), Xavier JAY (Mon-
 tigny-Les-Monts), Francis LAMBERT (Eaux-Puiseaux), Marie-José LARCHER (Chaource), Patrick LECONTE
 (Auxon), Michelle LHUILLIER (Chessy-Les-Prés), Antoine MANGILI (Coussegey), Alain MAILLOT (Chesley),
 Francis MAILLOT (Chessy-Les-Prés), Roland MASSART (Chamoy), Yves PIMENT (Vougrey), Pierre POILVE
 (Turgy), Patrick THOUREY (Saint-Phal), Bertrand YOT (Chaource).*

FOCUS SUR... LE PROJET DE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE À AUXON

En 2015, une partie des professionnels de santé du territoire se sont réunis en association « Réseau des professionnels de santé du Val d'Armanche », s'engageant dans une démarche d'amélioration de la qualité des soins proposés, dans l'intérêt des patients.

Ce réseau regroupe une vingtaine de professionnels médicaux et paramédicaux : médecins, pharmaciens, infirmier(e)s, dentistes, podologue, orthophoniste, audioprothésistes, ostéopathe, l'ADMR (l'aide à domicile en milieu rural)...

La concrétisation de ce projet de santé à travers la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire fin 2018 à Auxon, authentique point de convergence de l'association des professionnels de santé, permettra d'optimiser les connaissances et les compétences de chacun pour pérenniser une offre de soin de qualité tournée vers le patient dans sa globalité.

Elle permettra en effet de formaliser la réflexion commune autour des « cas médicaux complexes », la formation continue des professionnels de santé, la réalisation de protocoles pour les prises en charge, les consultations pluridisciplinaires pour les patients qui le nécessitent, l'accueil des étudiants et futurs professionnels de santé que nous souhaitons nombreux.

Ce projet est porté et piloté par la CCCVA, en collaboration étroite avec le « Réseau des professionnels de santé du Val d'Armanche ». Il bénéficie du soutien de l'Agence Régionale de Santé. La CCCVA s'est adjoint les compétences d'un architecte afin de dessiner le projet. Elle est en cours de discussions pour l'acquisition du terrain qui recevra les travaux attendus dès 2018.

Témoignage : la MSR de Chaource vue par le Dr COSCIA

La Communauté de communes du Chaourçois avait porté un projet identique sur la commune de Chaource. La maison de santé a ouvert ses portes en 2014 et a permis l'accueil d'un nouveau praticien au 1er janvier 2016 : le docteur Salvatore COSCIA. Il témoigne :

« La Maison de Santé Rurale a été une opportunité pour l'installation de mon activité. En effet, pratiquant précédemment en Italie, cette structuration m'a offert un cadre rassurant pour ce nouveau challenge professionnel : j'ai eu la chance de bénéficier du soutien de mes collègues ainsi que d'accompagnement administratif et logistique. Près d'un an et demi après, je ne regrette pas mon choix d'implantation tant au niveau professionnel que personnel. En effet, nous avons complètement adopté notre nouvelle région, et l'accueil chaleureux présenté par ses habitants n'y est pas étranger ! »



COMPOSITION DE LA COMMISSION

Dominique LHOMME (Etourvy), **Gilles DE COCKBORNE** (Villeneuve-au-Chemin), **Matthieu BANCERON** (Pargues), **Brigitte BARRET** (Chaource), **Roger BATAILLE** (Ervy-Le-Châtel), **Nelly DELELIGNE** (Montfey), **Pierre JACQUIS** (Eaux-Puiseaux), **Jean-Louis LAFFRAT** (Cussangy), **Francis LAMBERT** (Eaux-Puiseaux), **Pierre POILVE** (Turgy), **Michelle LHUILLIER** (Chessy-Les-Prés), **Jean POUILLOT** (Chaource), **Vincent PUJOLLE** (Ervy-Le-Châtel), **Bertrand YOT** (Chaource).

Si la création de la nouvelle communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche date du 1er janvier 2017, l'Office de tourisme Othe-Armanche fonctionne sous sa forme actuelle depuis mars 2016. Son action s'étend sur le territoire de la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armanche et de la communauté de communes du Pays d'Othe Aixoïis. Il compte trois BIT, bureaux d'information touristique, tenus par des conseillères de séjour à Aix en Othe, Chaource et Ervy et une coordinatrice touristique à Aix.

Son financement est assuré essentiellement par ces deux communautés de communes. Il a pour but d'étudier et de réaliser toutes les mesures tendant à accroître l'activité touristique sur le territoire défini ci-dessus. Il assume les missions d'accueil et d'information des touristes ainsi que la promotion et l'animation touristique du territoire. Il contribue à assurer la coordination des interventions et des divers partenaires du développement touristique local. Enfin, il apporte son soutien à la professionnalisation des acteurs du tourisme et favorise la valorisation des différentes ressources patrimoniales.



9

10



Dans le cadre de l'animation touristique, l'Office de tourisme organise des visites de village, des après-midi jeux en famille et des balades découvertes qui sont particulièrement appréciées par les visiteurs avec une forte augmentation de participants en 2017 par rapport à 2016, (plus 50 %).

Un bilan partiel et provisoire de la fréquentation touristique montre que de janvier à la mi-août, 6467 visiteurs ont été accueillis dans les 3 BIT, soit une hausse de 5,9 % par rapport à 2016. Ce bilan intermédiaire montre également que 24,4 % des visiteurs

sont des ressortissants étrangers, avec comme nationalités principales dans l'ordre de fréquentation : Hollandais, Belges, Anglais et Allemands.

Parallèlement à ce soutien au développement touristique et parmi toutes les missions qui lui incombent, la nouvelle communauté de communes œuvre à rendre son territoire le plus attractif possible. C'est pourquoi elle a prolongé pour la saison culturelle 2017-2018 (de septembre 2017 à juin 2018) le partenariat établi en 2015-2016 et 2016-2017 avec la Région du Grand-Est et



11

Ce partenariat a pour objet une programmation de divers spectacles culturels en lien avec les communes de notre territoire. Enfin, la nouvelle CCCVA a continué d'apporter son soutien logistique et financier aux différents festivals et autres animations à caractère culturel organisés sur la période estivale de juillet et août.

COMPOSITION DE LA COMMISSION

LAUREY Jean-Baptiste (Praslin), DRUMINY Francis (Auxon), ALBERT-BRUNET Christian (Les Croûtes), BERTHELEMY Yves (Coursan-en-Othe), BLANC Daniel (Vallières), Jean-Marie BOULIN (Saint-Phal), CHANTEPIE Jean-Pierre (Les Loges-Margueron), DE COCKBORNE Gilles (Villeneuve-au-Chemin), DELCHER François (Avreuil), DELELIGNE Nelly (Montfey), DESCHAMPS André (La Loge-Pomblin), FAILLOT Yvon (Vosnon), GRIFFON Rémy (Lagesse), JACQUIS Pierre (Eaux-Puiseaux), LECONTE Patrick (Auxon), LESEURE Bernard (Montfey), LHUILLIER Michelle (Chessy-Les-Prés), LORNE Thierry (Auxon), MARQUAIS Chantal (Coursan-en-Othe), MILLARD Jean-Louis (Prusy).

LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES, DU TRI SELECTIF ET DU VERRE

Organisation de la collecte

Depuis la fusion des deux Communautés de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche, la commission Environnement souhaite uniformiser les marchés de collecte pour l'ensemble de la Communauté. Pour le Chaourçois, le marché arrive à échéance le 31 décembre 2017 et pour le Val d'Armanche, l'échéance est au 31 mai 2018. Cela concerne l'enlèvement des ordures ménagères et du sélectif au porte à porte.

Dans le Chaourçois, les communes sont collectées une semaine sur deux. Chaource Bourg bénéficie toujours d'un ramassage hebdomadaire. Tous les foyers collectés une semaine sur deux ont été dotés de conteneurs adaptés à la composition du foyer, à savoir 120 litres pour une personne seule ou 240 pour les couples, familles et résidences secondaires.

L'optimisation de la collecte des ordures ménagères et du sélectif sera mise en place sur le Val d'Armanche au 1^{er} juin 2018. Chaque foyer sera doté d'un conteneur en fonction de sa taille. Une information spécifique est prévue. Seuls les bourgs d'Auxon et Ervy le Châtel continueront à bénéficier de la collecte hebdomadaire.

La collecte du verre est réalisée en points d'apports volontaires (bennes prévues à cet effet).

La commission a établi un tableau comparatif des tonnages du service « Ordures Ménagères » pour le Chaourçois et le Val d'Armanche.

	CHAOURÇOIS			VAL D'ARMANCE	
POPULATION	4 866 habitants			5 822 habitants	
DEPENSES	2015	2016		2015	2016
OM, Sélectif et Verre					
Collecte OM	1 076,12 T	957,24 T		1 272,38 T	1 259,95 T
Collecte tri	161,23 T	198,26 T		205,74 T	239,88 T
Collecte verre	249,52 T	250,15 T		244,84 T	236,92 T
DECHETERIE					
Traitement des déchets (hors DMS)	688,86 T	740,89 T		1 491,95 T	1 574,99 T

Financement du Service « Ordures Ménagères »

Les anciennes communautés de communes avaient opéré des choix différents en matière de financement du service.

Sur le Val d'Armanche, le service des Ordures Ménagères est financé par la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères). La TEOM est calculée sur la valeur locative cadastrale de la propriété. La Communauté de Communes vote le taux de la TEOM au même titre que le taux des impôts de l'intercommunalité. Des frais de gestion s'ajoutent au montant de la taxe. Le montant de la TEOM payé est indiqué sur l'avis d'imposition de la taxe foncière.

Sur le Chaourçois, c'est la redevance d'élimination des ordures ménagères (REOM) qui a été choisie. Elle est déterminée en fonction d'une valeur d'unité et selon des critères. Au 1er janvier 2015, la valeur de l'unité était de 121€. Grâce à l'optimisation de la collecte (trajets du camion de collecte réduits de moitié), la valeur de l'unité, depuis juillet 2015, est passée à 116 € pour le bourg de Chaource (collecté toutes les semaines) et à 90 € pour les autres communes et écarts (collectées tous les 15 jours).

Tarification spéciale

La collecte et le traitement des déchets produits par d'autres producteurs que les ménages ne sont pas obligatoires. C'est un service qui peut être rendu aux professionnels et qui leur est facturé.

La Communauté de Communes du Chaourçois a mis en place avec les professionnels « Gros producteurs de déchets » une convention définissant les conditions et modalités d'exécution de l'enlèvement et de l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères issus de leur activité professionnelle.

La facturation s'effectue proportionnellement aux volumes et tonnages enlevés. Un poids est déterminé pour chaque taille de bacs. Chaque bac présenté à l'enlèvement est supposé plein. Les professionnels ne paient que le traitement des déchets ménagers. L'enlèvement du sélectif ne leur est pas facturé de même que le transport. Il est envisagé d'appliquer aux professionnels du Val d'Armanche le même type de facturation que sur le Chaourçois.

LES DECHETERIES

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Chaourçois & du Val d'Armanche a décidé d'uniformiser les horaires d'ouverture des deux déchèteries (Lagesse et Ervy le Châtel) comme suit :

HORAIRES D'ETE du 1er Avril au 30 Septembre

Lundi, Mercredi & Jeudi 13h30 à 18h30
Mardi & Samedi 9h à 12h & 13h30 à 18h30

HORAIRES D'HIVER du 1er Octobre au 31 Mars

Lundi, Mercredi & Jeudi 13h30 à 17h
Mardi & Samedi 9h à 12h & 13h30 à 17h



L'amplitude horaire a été augmentée afin de fluidifier et sécuriser l'exploitation de la déchèterie d'Ervy Le Châtel.

Une carte d'accès doit obligatoirement être présentée auprès des gardiens de la déchèterie. Cette carte est retirée en mairie. L'accès est strictement réservé aux usagers déposant des déchets. L'utilisateur peut déposer 1m3 par jour d'ouverture de la déchèterie, soit le contenu d'un coffre d'un véhicule de tourisme ou d'une petite remorque (1 essieu).

Nous avons souhaité que notre bulletin intercommunal présente un sujet relatif à la gestion de l'eau. Il sera traité sur plusieurs numéros.

L'eau douce, nécessaire à notre alimentation en eau potable, ne constitue que 3 % de l'eau présente sur notre planète. Au regard des évolutions climatiques observées, la ressource en eau et le bon fonctionnement de son cycle devient un enjeu majeur pour la population mondiale. Sa bonne gestion est l'affaire de tous, et pas uniquement en période de crise telle qu'une inondation.

Mais de quoi parle-t-on pour la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche ?



Repères

La CCCVA couvre une surface de 58 600 hectares, soit 1/10^{ème} du département de l'Aube. L'ensemble de son périmètre (30 km d'Est en Ouest et 25 km du Nord au Sud) est parcouru par plus de 800 km de cours d'eau. Notre territoire honore particulièrement bien sa situation en Champagne Humide !

Un peu d'histoire...

De nombreux documents existent, en particulier aux Archives Départementales de l'Yonne et de l'Aube, pour démontrer l'intérêt majeur que représentaient nos rivières pour la population. Elles sont ressources la majeure partie du temps (eau, poissons, énergie), mais aussi menaces selon les caprices de la météo (sécheresses et surtout inondations).



Les éléments retrouvés montrent que, dès le 19^{ème} siècle, les services de l'Etat et les collectivités locales ont fait preuve d'une volonté affichée de gérer et maîtriser au mieux les rivières. Une gestion concertée et rigoureuse a été mise en place dans l'optique d'assurer la liberté d'écoulement des eaux. En parallèle, une politique interventionniste a été déployée pour cadrer les usages des moulins existants afin de prévenir d'éventuels conflits.

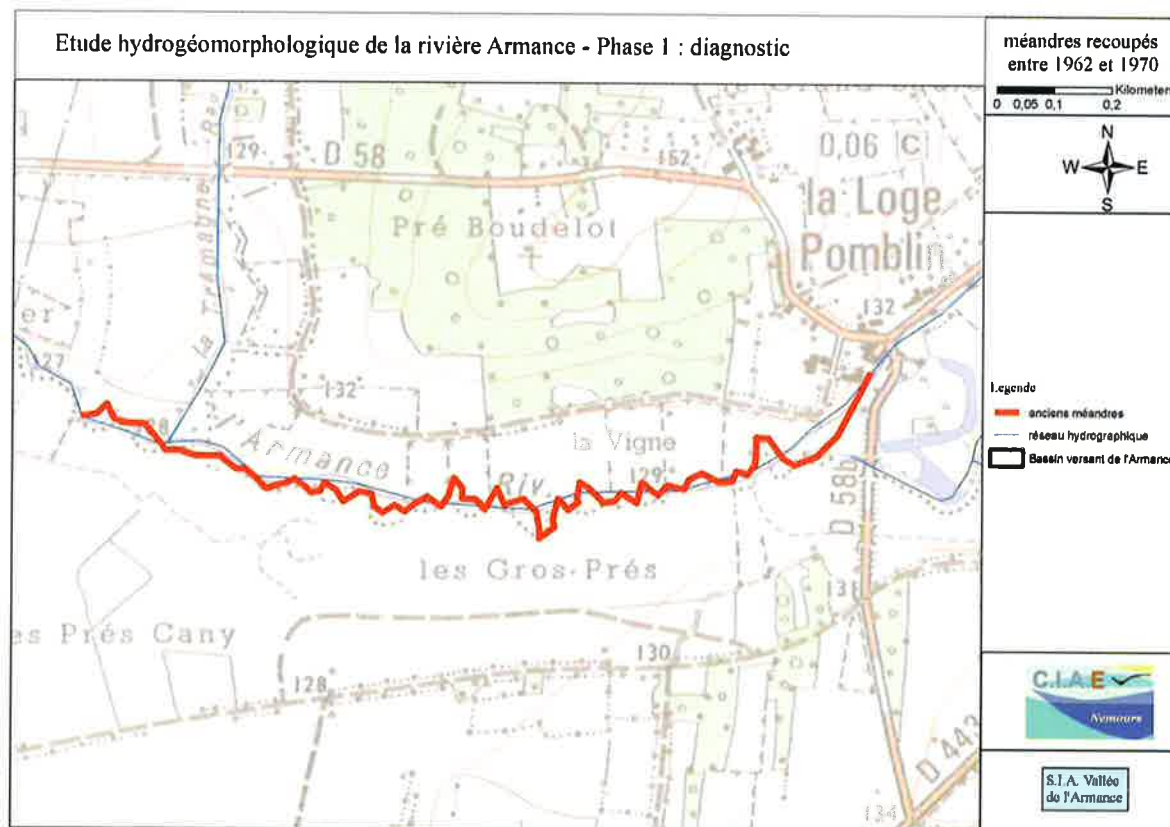
Dès la fin du 19^{ème} siècle et surtout à partir du début du 20^{ème} siècle, la vision hydraulique se renforce en raison des inondations récurrentes, en particulier de l'Armanche. Les faibles pentes et la sinuosité des cours d'eau sont perçues alors comme les facteurs principaux aggravant les inondations. Les pistes de réflexion évoquées à cette époque sont la rectification massive du tracé des cours d'eau et le recalibrage des lits. Ces opérations seront ponctuelles jusqu'en 1960 et ne concerneront que quelques méandres.

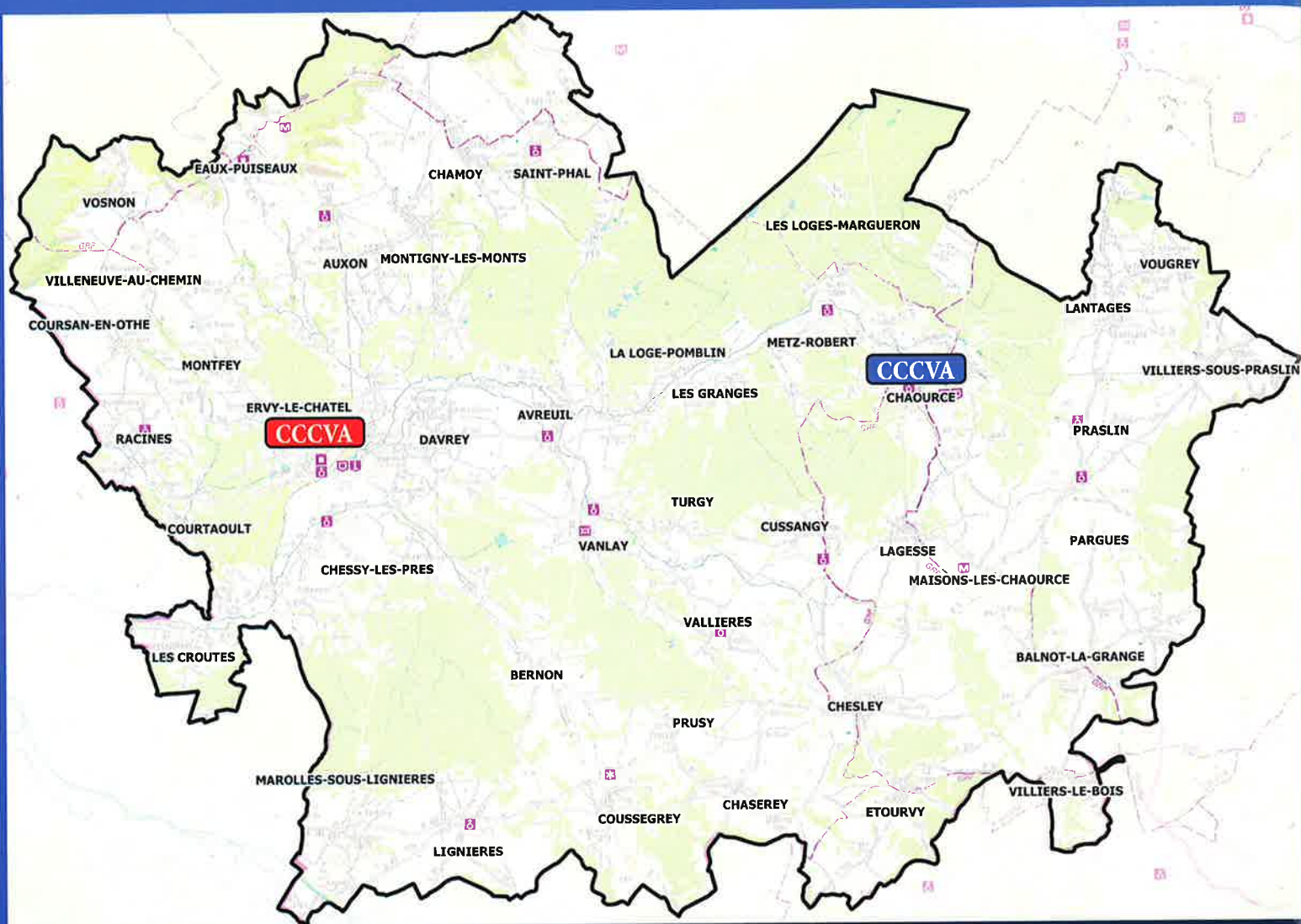
En parallèle de ces questions, sont menées des réflexions pour améliorer le potentiel agricole de notre région qualifiée de « terre de misère », et donc améliorer le niveau de vie de la population. C'est ainsi qu'une vaste et coûteuse opération d'aménagement de notre territoire est engagée dans les années 1970. Assainissement des parcelles agricoles, destruction de la végétation de berge, coupures de méandres, recalibrage du lit du cours d'eau : l'objectif est d'envoyer l'eau vite et loin, et il est plutôt bien atteint ! A tel point qu'en 1976, afin de contrecarrer l'effet des sécheresses hydrologiques, des clapets seront mis en place sur le cours de l'Armanche par le syndicat de rivière existant afin de maintenir un niveau d'eau à l'étiage.

L'assainissement général de nos vallées permet le développement de l'économie locale. Ainsi, jusqu'à une période récente, les cours d'eau n'ont plus fait l'objet d'une gestion aussi pro-active, voire d'un manque criant d'entretien.

Et aujourd'hui ?

Dans le prochain numéro, nous nous attacherons aux pratiques de gestion des cours d'eau et aux responsabilités de la CCCVA en la matière.





Siège de la CCCVA

Aurélie DERAËVE et Virginie DARSONVAL

9, boulevard Belgrand - BP 1 - 10130 ERVY-LE-CHÂTEL / tel : 03.25.70.63.34

Bureau annexe de la CCCVA

Carina SIMON et Lucile GAILLARD

19, rue des Roises - 10 210 CHAOURCE / tel : 03.25.40.16.91

Contact : cccva@orange.fr

Crédits photos :

N° 1 : Fabienne Clérin - N° 2, 9, 10, 11 : Office de tourisme Othe Armançe - N° 3, 4, 5, 6, 7, 8, 12 : CCCVA - N° 13 : SDDEA

Carte : réalisation CCCVA août 2017, copyright IGN

Remerciements :

Le Réseau des professionnels de santé du Val d'Armançe - Docteur COSCIA - Office de Tourisme Othe Armançe - Regards d'Armançe : ce collectif de photographes existe depuis maintenant 6 ans. Il regroupe une douzaine de photographes passionnés de 15 à 75 ans. Tous les ans, ce collectif expose les deux premiers week-end de juillet à la halle circulaire d'Ervy-le-Châtel et toute l'année à l'Office de Tourisme d'Ervy - SDDEA et Syndicat mixte du Bassin Versant de l'Armançon

Mentions légales

Editeur : Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armançe

9, boulevard Belgrand - B.P.1 - 10130 ERVY-LE-CHÂTEL

Directeur de la publication : Jean-Michel HUPFER

Responsables éditoriaux : Eric PETIT et Jean-Pierre RAVISE

Conception graphique et imprimerie : Lilicom - 30 B, rue du Grand Chaast - 10 190 BUCEY-EN-OTHE

Date de parution : septembre 2017 - Dépôt légal à parution - Exemplaire gratuit - Ne pas jeter sur la voie publique